

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin.

Suppléant avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, David Piccarreta.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacques Postoly, Gabriel Pero, Jean-Yves Capron.

Pouvoirs : Pierline Hunkler à Laurent Viallard, Frédéric Aubert à Pierre Suzzarini, Bernard Coquet à Marcel Calvat, Jean-Louis Poite à Frédérique Puissat, Solange Saulnier à Jérôme Fauconnier, Yann Souriau à Jacqueline Bonato, Eliane Paquet à David Piccarreta, Frédéric Troy à Marie-Claire Brizion.

Excusés : Bernard Coquet, Pierline Hunckler, Frédéric Aubert, Eliane Paquet, Isabelle André, Jean-Louis Poite, Solange Saulnier, Yann Souriau.

Gérard Dangles est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 15 décembre 2014

☞ **Adopté à l'unanimité**

1- Débat d'Orientation Budgétaire

En préambule, Jérôme fauconnier rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif d'instaurer la discussion au sein du conseil communautaire sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote.

Le Président introduit le débat en rappelant la trajectoire de réduction des déficits publics et l'évolution de la dette publique qui s'accroît. L'Etat a donc recours à la baisse des dotations aux collectivités locales et a mis en place un pacte de responsabilité et de croissance dans le but de diminuer les dépenses publiques locales tout en stabilisant la pression fiscale. Toutes les collectivités locales ont à faire face à cette réduction des dotations.

Pour faire face aux défis posés par cette réduction, il propose deux étapes distinctes :

- Le vote du Budget primitif 2015 à partir des éléments discutés avec les services et lors du séminaire sur le budget
- Un travail au cours de l'année 2015 pour examiner la façon dont sont exercées les compétences du bloc communal (CC+ communes) et élaborer une nouvelle répartition des compétences et des ressources du territoire.

Bernard Combe présente les budgets de la CCT, l'évolution des résultats depuis 2012 et le contexte d'élaboration du budget 2015 : la baisse des dotations de l'Etat, le renforcement du système de péréquation de la fiscalité (FPIC), le désengagement du CGI dans le financement des haltes garderies, l'évolution à la baisse de l'ex fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et la réforme des rythmes scolaires (qui représente 130 000€ sur une année pleine pour la collectivité) sont des contraintes nationales qui pèsent sur le budget de la CCT. Les budgets financés par la fiscalité sont aujourd'hui en équilibre grâce aux excédents cumulés sur les exercices antérieurs. La CCT est dans l'impossibilité d'épargner et a une capacité d'emprunt quasi nulle. Il rappelle que le déséquilibre réel peut intervenir en 2017 ou 2018.

Victor Vecchiato explique la projection des budgets 2015. Il souligne le travail des services et les remercie. Il présente les pistes d'économies proposées par les commissions.

Il indique que le total de ces économies s'élève à 139 200€ et que le déficit prévisionnel 2015 à ce stade des discussions est encore à - 387 000 €.

Laurent Viallard souhaite connaître la situation financière du budget Chaufferie Bois de Mens. Bernard Combe précise qu'il conviendra d'apporter une attention particulière dans les années à venir à ce budget car la chaufferie bois demande beaucoup de travaux ; ce qui pourrait, à terme, engendrer un déficit.

Laurent Viallard demande des précisions sur l'éventuelle fermeture d'antennes sur le service Tourisme.

Alain Rougale indique que toutes les antennes sont affectées par la réduction budgétaire pour le fonctionnement. Les antennes pré-fusion ne correspondent plus au fonctionnement recherché par la CCT. Un bilan de fréquentation a été fait depuis 2012 et il a été constaté que certaines antennes induisent beaucoup de frais et peu d'activités. Une piste est à l'étude sur une antenne située sur la RD 1075.

Laurent Viallard regrette que la prise de compétence par la CCT s'est traduite par la disparition d'associations portées par des bénévoles et que désormais la CCT ne soit plus en mesure d'assurer pleinement la compétence.

Jérôme Fauconnier propose, pour le budget 2015, de retenir les économies présentées par les commissions et d'augmenter d'un point la fiscalité (sur la TH) avant de mener une réflexion la fois sur les moyens du bloc communal et sur les compétences.

Il invite les conseillers communautaires à s'exprimer sur ces propositions.

Débat :

Pour Jean-Paul Mauberret, un travail important des commissions et des services a déjà permis de faire des économies significatives. Mais l'objectif annoncé d'arriver à l'équilibre budgétaire par la réduction des dépenses s'avère impossible.

Pour le service « culture », le budget a été réduit de 7% l'an dernier et il va encore être revu à la baisse en 2015. La limite est atteinte pour les services. Il existe également un risque de perdre des financements extérieurs si la CCT abandonne des compétences (ex : animation du patrimoine).

Pour Frédérique Puissat, l'élaboration du budget 2015 montre qu'il convient désormais de repenser la répartition des compétences entre communes et CCT.

Laurent Viallard souligne que malgré les économies, le déficit s'élève encore à 250 000€ et qu'il n'est pas possible de se satisfaire de ce budget.

Pour Jean-Pierre Agresti, une piste n'a pas été explorée. En effet, la CCT s'est-elle dotée de la capacité d'analyser les finances de chaque commune pour savoir si les communes ne pourraient pas solidairement envisager d'abonder le budget de la CCT. La mutualisation entre les communes permettrait des économies.

C'est dans cette optique que la remise à plat des compétences et des moyens entre les communes et la CCT sera faite en 2015 répond Jérôme Fauconnier.

Michel Picot rappelle les disparités en matière de pression fiscale d'une commune à l'autre. Et s'inquiète pour les communes ayant déjà des taux élevés. Il juge normale la réaction voire la réticence des communes par rapport à une éventuelle restitution de compétence. Cela aura une incidence sur la fiscalité des communes.

Enfin, il juge difficile le travail sur les missions du bloc communal et les besoins du territoire compte tenu de la rigidité du statut de la fonction publique territoriale.

Laurent Viallard estime que l'augmentation de la fiscalité serait préférable sur le Foncier Bâti car elle concerne également les entreprises (40%) contrairement à la TH qui ne concerne que les ménages.

Pour Victor Vecchiato, le travail d'analyse de la consolidation de l'ensemble des revenus du territoire est essentiel pour répartir les coûts en fonction des moyens.

Guillaume Gontard s'étonne et regrette que certaines pistes évoquées en commission n'apparaissent pas sur ce budget. Il regrette qu'en terme d'économies, soit on supprime des services, soit on en augmente le coût. Par exemple, la hausse d'impôt cumulée à l'augmentation du tarif de la cantine pèsera doublement sur les familles.

Il rappelle qu'il s'agit du 3^{ème} budget déficitaire et qu'années après années la baisse des services et la solution fiscale reviennent chaque année sans vision à moyen-long terme. Or, la réduction des services et l'augmentation de la fiscalité donnent une mauvaise image de la CCT sur le territoire. Il juge nécessaire que cette communauté de communes soit porteuse de projet.

Pour plusieurs délégués communautaires, il est essentiel de lever la défiance vis-à-vis de la CCT et ne pas laisser penser que la CCT se retourne vers les 28 communes pour résorber le déficit structurel.

Frédérique Troy regrette que la CCT n'ait plus de capacité d'investissement sur des projets qui donne une image positive de la collectivité.

Pour Victor Vecchiato, l'objectif n°1 est de remettre la CCT sur les rails avec la remise à plat de ses finances. Il convient de faire preuve d'imagination pour trouver un fonctionnement qui cadre avec nos moyens.

Départ Frédéric Troy

Jérôme Fauconnier souhaite rester optimiste malgré le contexte financier défavorable. Cette année, la CCT entame son « Acte 2 de la fusion ». Toutes les économies étaient mauvaises à faire ; qu'il s'agisse de la baisse des subventions aux associations ou de l'augmentation du tarif de la cantine. Mais les habitants sont aujourd'hui conscients des problèmes rencontrés par les collectivités locales suite à la baisse des dotations de l'Etat.

Il indique que le cabinet Stratorial Finances a été sollicité afin d'analyser l'ensemble des compétences au niveau du bloc communal. La démarche sera ensuite présentée au conseil communautaire.

Pour Guillaume Gontard, ce travail est intéressant à condition qu'il ne s'agisse pas seulement d'une analyse technique. Le cahier des charges donné au prestataire sera primordial.

Le Débat d'orientation Budgétaire est clôturé par J. Fauconnier qui rappelle que le vote du budget aura lieu le 30 mars prochain.

2- Modifications du tableau des effectifs

N° poste	Suppression	N° poste	Création	Motif
2014-58	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 ^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires	2015-58	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 ^{ème} classe à 26h15 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} janvier 2015, à l'occasion du départ à la retraite d'un agent, réorganisation des temps de travail au sein de la même structure pour que le poste de responsable ait un temps de travail supérieur à celui de l'agent.
2012-115	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe à 26h15 hebdomadaires	2015-115	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe à 17h30 hebdomadaires	

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Convention de mise à disposition de temps de travail avec la commune de St Michel : adjoint technique

La Communauté de Communes a recruté pour le service de collecte des déchets un adjoint technique en septembre 2014 pour un temps non complet 60%, sous contrat à durée déterminée. Il s'avère que cet agent est par ailleurs adjoint technique titulaire à la Mairie de Saint-Michel-les-Portes pour un temps de travail de 15 heures hebdomadaires. La CCT et la Mairie de Saint-Michel se sont entendues afin que l'agent soit muté à la Communauté de Communes et puisse conserver par voie de mise à disposition son temps de travail à la Mairie de St Michel. La convention présentée définit les modalités et conditions de cette mise à disposition.

Montant estimé facturé à la Maire de St Michel : 955.50 € par mois

Vote : convention de mise à disposition de temps de travail avec la commune de St Michel : adjoint technique

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Convention de mise à disposition de temps de travail pour la trésorerie de Mens : agent d'entretien

La Communauté de Communes met à disposition de la Trésorerie de Mens, pour l'entretien de ses locaux, un adjoint technique à raison de 2 heures hebdomadaires. Il est proposé de renouveler en 2015 la convention organisant cette mise à disposition. Montant facturé à la trésorerie : 2017.60 €

Vote : Convention de mise à disposition de temps de travail pour la trésorerie de Mens : agent d'entretien

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Convention de financement de la mission locale – année 2015

Le montant de la participation 2015 de la CCT est fixé à 17 169.88 € (9646 habitants x 1.78 €).

Vote : Convention de financement de la mission locale – Année 2015

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Travaux modification de la chaudière bois de Mens – sollicitation d'une aide du Conseil Général de l'Isère

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le programme de travaux suivant sur la chaufferie bois de Mens :

- Mise en place d'une sonde de température foyer
- Modification des sondes optiques de contrôle de présence bois sur la vis en sortie de silo
- Mise en place d'un onduleur pour garantir un fonctionnement constant de l'automatisme de la chaudière

Pour un montant global de 5 831,90 € HT et de solliciter les aides du Conseil Général de l'Isère.

Marcel Calvat précise que le dysfonctionnement existe depuis la mise en route. Pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser la garantie ?

L'entreprise prestataire a déposé le bilan. En outre, La DSP sur la chaufferie bois de Mens ne porte que sur l'exploitation contrairement à celle de Monestier qui porte à la fois sur l'exploitation et sur la construction.

Vote : Travaux modification de la chaudière bois de Mens – sollicitation d'une aide du CGI
☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la fête des habitants à la MEJ - 2015

Il est proposé de solliciter une subvention de 1000 € auprès du Conseil Général de l'Isère pour soutenir la fête des habitants 2015, action du service enfance jeunesse et du Pôle culturel, qui se déroulera en juin 2015 à la MEJ.

La part de financement de la CCT sur cette action est de 400 € hors temps de travail des services.

Vote : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la fête des habitants à la MEJ - 2015
☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association petite enfance « SOS Récré »

En 2011, la Communauté de communes du canton de Monestier de Clermont et l'association SOS Récré signaient une convention de partenariat en matière de garde temporaire ou permanente de jeunes enfants.

Il convient de renouveler cette convention de partenariat en 2015 reconductible par tacite reconduction ; des avenants annuels fixant la participation financière de la CCT.

La participation financière pour l'année 2015 préalablement au vote du budget est fixée à : 159 070€

Vote : Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association petite enfance « SOS Récré »

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Avenants aux conventions relatives aux attributions d'un concours financier aux associations petite enfance « Association trièvoise pour la garde de jeunes enfants » et « les Mistouflets »

Vu la délibération prise par la Communauté de communes du Trièves le 25 Juin 2012 portant sur la signature d'une convention relative à l'attribution d'un concours financier pour la période 2012-2015 pour l'ensemble des associations assurant la gestion des Multi accueil dans le Trièves, il convient de fixer les participations financières pour l'année 2015 préalablement au vote du budget primitif 2015:

- L'association *TRIEVOISE POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS* (gestion du multi accueil de Mens et de Clelles) :
 - 98 709€ pour l'année 2015 pour la structure de Mens
 - 55 000 € pour l'année 2015 pour la structure de Clelles.
- L'association *Les Mistouflets* (gestion du multi accueil de Gresse en Vercors) : 37 151€ pour l'année 2015

Pierre Suzzarini s'interroge sur la différence des sommes versées sur l'année selon les structures.

Frédérique Puissat explique qu'il s'agit de structures aux fonctionnements différents et notamment en matière de charges de personnel.

Vote : Avenants aux conventions relatives aux attributions d'un concours financier aux associations petite enfance « Association trièvoise pour la garde de jeunes enfants » et « les Mistouflets »

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Marché de travaux : Réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour 11 lots sur 14.1 lot qui nécessitait une mise au point avec l'entreprise et 2 lots pour lesquels aucune offre n'avait été reçue peuvent désormais être attribués. Le conseil communautaire est invité à approuver les marchés de travaux pour les lots n° 3, 7 et 8. Le lot n°3 « Etanchéité » a été attribué à l'entreprise ACEM pour un montant HT de 4 090.50€ ; le lot n°7 « Menuiserie intérieure bois » a été attribué à l'entreprise BOVE pour un montant HT de 40 086.59€ et le lot n°8 « Cloisons, doublages, faux plafonds » a été attribué à l'entreprise Sud Est Plâtrerie pour un montant de 51 776.39€.

Vote : Marché de travaux : réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens
☞ **Adopté à l'unanimité**

11 - Questions diverses

✓ **EPFL**

Pierre Suzzarini rappelle l'intervention de M. Leras et demande si la CCT envisage d'adhérer. Jérôme Fauconnier juge l'adhésion de la CCT inutile car aucun projet sur le territoire ne nécessite une réserve foncière. Guillaume Gontard souhaite néanmoins un débat car si les communes veulent y adhérer, il faut que la CCT n'y adhère pas.

✓ **Ecoles**

Laurent Viillard demande à Guy Percevault d'informer le conseil sur le projet Ecoles de Monestier de Clermont.

Guy Percevault indique que le groupe de travail a retenu l'idée de construire un groupe scolaire maternelle de 5/6 classes pour la rentrée 2016. Un travail est en cours avec la commune et le CAUE pour le choix du site. Une étude programme va être prochainement lancée. C'est seulement au terme de cette étude de programmation qu'il sera possible de déterminer le budget à allouer à ce projet. Jérôme Fauconnier précise que ce choix s'impose car le coût de réhabilitation du bâtiment existant est exorbitant ; il précise qu'il donc envisagé de s'orienter vers des bâtiments type modulaires qui permettent de réduire les délais de construction.

✓ **Communication**

Guillaume Gontard souhaite la mise en place d'un comité de lecture pour le journal d'informations de la CCT.

Cette demande sera examinée au bureau, répond le Président.

✓ **Loi Alur**

Daniel Niot distribue le document relatif à la loi ALUR ; celui-ci sera transmis par mail à chaque commune et aux délégués communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35